

Septembre- 2016

### Décès de Luc Kaçar

Notre camarade Luc Kaçar, secrétaire général adjoint au bureau national de **FO-DGFIP** est décédé brutalement le 20 septembre dernier au cours du conseil syndical qui se tenait du 20 au 22 septembre dans les locaux du bureau national.

Au-delà de l'immense tristesse que nous éprouvons de voir disparaître un camarade, dans la pleine force de l'âge qui de longue date a porté le combat syndical de **FO-DGFIP** avec une conviction sans faille, nous tenons à saluer sa mémoire en rappelant l'homme qu'il était.

Luc, avec son physique de roc inébranlable pouvait impressionner celui ou celle qui le rencontrait pour la première fois. Mais il n'était pas nécessaire de le côtoyer longuement pour découvrir un homme au grand cœur toujours prêt à rendre service pour le bien de chacun et du collectif.

Sans doute, beaucoup d'entre nous se souviendront des interventions de Luc au cours des nombreuses AG qu'il a animées dans notre département.

Luc avait un attachement particulier pour le Finistère : il y avait exercé le métier de marin d'état dans sa jeunesse et depuis de nombreuses années, il séjournait souvent durant ses vacances d'été à Pont Croix.

Nous avons une pensée émue pour sa famille et tous ses amis proches qui vont devoir affronter le vide qu'il laisse derrière lui. Nous n'oublierons pas notre cher camarade Luc avec qui nous avons mené bon nombre de combats syndicaux et partagés avec lui des bons moments de convivialité.

### Visite du Directeur Général Adjoint

Sur invitation de la Directrice Départementale, M. Vincent Mazauric, Directeur Général Adjoint s'est rendu dans le Finistère le 26 et 27 septembre dernier. Il était accompagné de MM. Jean-Paul Bléhaut Délégué Interrégional Ouest-Val de Loire et Christian Pichevin Délégué adjoint.

Lors de cette visite, les organisations syndicales l'ont rencontré à la direction à Quimper le 26 après-midi en compagnie de Mme Brigant la Directrice Départementale et Mme Bouvet, chef du pôle pilotage et ressources.

**FO-DGFIP29** a profité de cette rencontre pour lui exposer les problèmes inhérents à notre département et lui rappeler nos principales revendications en matière d'emplois, la disparition des services publics de proximité du fait des fermetures et des restructurations, les règles de gestion pénalisantes pour les agents et leurs conditions de travail, les processus d'industrialisation de nos missions (ex SAR) et notre opposition à la mise en place du PAS.

Nous n'espérons pas de réponses positives permettant de résoudre tout ou partie de tous les problèmes évoqués aussi nous n'avons pas été déçus...

Porteur de la politique générale menée à la DGFIP, le discours qui nous a été servi est celui que la DG ressasse depuis quelques années à savoir : « afin de ne pas disparaître il faut s'attendre à toujours faire mieux et plus sans moyens supplémentaires ».

En résumé, au travers des propos tenus par le DGA transparaît un certain défaitisme ni rassurant ni galvanisant pour les agents et l'avenir de nos missions.

Vous trouverez le compte rendu complet de cette rencontre sur notre site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/spip.php?article513>

### CHS-CT Ministériel : des rapports et peu d'actes.....(1ère partie)

Un CHS-CT ministériel s'est tenu le 12 juillet dernier avec de nombreux points à l'ordre du jour :

- les grands projets des Directions Générales
- les rapports annuels d'activité 2015 de la Médecine de Prévention, de l'Inspection Santé, Sécurité au Travail et du pôle Ergonomie.

- point d'information sur le télétravail

- la réflexion sur le retour au travail des agents après une longue absence pour raisons de santé.

La DGFIP a présenté deux grands projets : la politique immobilière de l'État et le prélèvement à la source.

Concernant la politique immobilière de l'État, France Domaine est transformée en direction qui devient la DIE (Direction de l'Immobilier de l'État). Elle comportera 3 sous-directions. D'après la DGFIP, les conséquences de ce projet en matière d'impacts sont inexistantes ou mineures. **FO Finances** attend d'avoir le retour d'expertise en cours des impacts de ce projet au niveau déconcentré.

A propos du PAS (Prélèvement à la Source), **FO Finances** a rappelé son opposition à cette réforme. Suite à un questionnement de notre fédération, une étude d'impact générale sera menée. Cette étude portera sur les Finances de l'État, les agents, les contribuables, les services de la DGFIP et les versements effectués par les tiers collecteurs.

Une grande campagne de communication et de formation des agents sera mise en place. Habitué aux effets d'annonce de la Direction, **FO-DGFIP** sera très vigilant sur les moyens mis en œuvre qui doivent être à la hauteur de l'enjeu afin de préserver les services et les agents suffisamment impactés par le sous-effectif actuel.

La DGDDI va également vivre de profondes réformes au travers de cinq grands projets :

- création de trois structures spécialisées ; le Service d'Analyse de Risque et de Ciblage (SARC), le Service des Grands Comptes (SGC) et le Service National Douanier de la Fiscalité Routière (SNDFR) et deux autres projets : la mise en place de pôles comptables interrégionaux et le service facturier (SFACT). Tous ces projets de centralisation s'inscrivent sur la même logique de regrouper afin de pouvoir supprimer des emplois : la preuve avec la disparition de 2/3 des recettes régionales remplacées

par ces pôles interrégionaux. **FO Finances** a rappelé son opposition à ce plan stratégique.

■L'INSEE a présenté succinctement les conséquences induites de la réforme territoriale (loi NOTRÉ) en ce qui la concerne.

■**FO Finances** s'est étonné de la forme de ces présentations de projets. Hormis la DGDDI qui avait fait l'effort de constituer un petit dossier de présentation, les autres directions ont considéré qu'elles pouvaient s'affranchir de cette contrainte. Aussi, le CHSCT-M n'avait même pas à donner son avis et encore moins se poser de questions sur l'impact de ces réformes sur les conditions de travail des agents. Encore une forme de dialogue social à sens unique comme la DG aime le pratiquer.

■Les fiches de signalement : la diffusion de ces fiches se fera de manière périodique, elles seront accompagnées des mesures recommandées ou mises en œuvre par l'administration sauf pour les événements graves qui nécessitent que les CHS-CT soient informés dans les plus brefs délais. Pour les événements de type attentat, braquage, violences externes les plus graves, suicide, tentative de suicide avec ou sans arme de service, accidents, maladie professionnelles graves, agressions physique entre agents ou avec le public ; les fiches de signalements seront transmises au fil de l'eau.

Les déclarations d'accidents en service étant nominatives, dans un avis consensuel général, il a été décidé de lever l'anonymat de ces fiches avant transmission aux CHS-CT.

A la DGFIP, en 2015, 1595 fiches de signalement ont été transmises aux assistants de prévention. En majorité, ces signalements sont d'origine externe. Ces signalements concernent principalement le personnel d'accueil, les itinérants (vérificateurs). Certaines directions ont constaté des nouvelles formes d'agression comme des enregistrements audiovisuels ou des dégradations de locaux.

A noter également l'émergence de tensions ou de dégradations relationnelles dans les services qui s'expriment par des outrages ou des menaces.

■Les fiches d'impact : pour **FO Finances** ces fiches d'impact sont trop succinctes et apparaissent trop tardivement par rapport à l'avancement d'un projet. L'administration s'est montrée favorable pour l'élargissement de ces fiches sur d'autres rubriques.....

■Rapport annuel 2015 de la Médecine de Prévention: au delà du déficit chronique de médecins de prévention maintes fois dénoncé par **FO Finances** ; les difficultés d'exercice de ces praticiens ont plusieurs origines :

-le nombre de surveillances médicales en constante augmentation.

-les évolutions du décret de 82 qui attribuent de nouvelles missions aux CHS-CT (enquêtes, visites de locaux, GT, réunions des CHS-CT)

-participation des médecins aux CTL, GT du DUERP.

-l'augmentation constante du nombre d'agents en souffrance qui nécessite une prise en charge de plus en plus lourde

-de nombreux médecins voient leur périmètre géographique d'intervention croître par le manque de médecins.

Concernant les RPS et les difficultés des agents face à la souffrance au travail, les médecins de prévention sont toujours plus nombreux à signaler ces situations et à

témoigner de la souffrance des agents. Pour les médecins-comme pour **FO Finances**- le lien entre les réductions d'effectifs, les restructurations, les objectifs de rentabilité et cette souffrance est avéré.

■Au sujet des propositions de réaménagement de postes soumises par les médecins de préventions, seules 50% sont acceptées par l'administration. Quand aux refus, très peu sont motivés et communiqués au CHS-CT.

■Les visites de reprises et pré-reprises après un CLM ou CLD (Congé longue maladie ou Congé longue durée) sont insuffisantes. La raison de ce dysfonctionnement en incombe partiellement au « turn over » dans les services RH ainsi qu'au manque de formation de ces agents peu ou pas formés à la médecine statutaire et sa réglementation.

■La fiche de liaison entre les services RH et les médecins de prévention est encore trop peu ou mal utilisée.

■Face à la difficulté de recrutement des médecins de prévention, **FO Finances** considère que les MEF (ministères économiques et financiers) doivent, pour inciter les candidats, leur offrir une rémunération plus attractive et des conditions de travail digne de leurs responsabilités du suivi médical des agents.

■Pour mémoire quelques chiffres de 2015 :

-**3102** situations de souffrance exprimées par les agents

-**188** situations de harcèlement moral

-**180** états d'épuisement professionnel déclarés

-**37** syndromes psycho-traumatiques

-**22** suicides et **6** tentatives sur le lieu du travail

■L'enquête SUMER (4<sup>ème</sup> trimestre 2016) : « surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels ». Diligentée par la DARES en partenariat avec la DGAFP, c'est une mission de veille sanitaire en milieu du travail menée par les Médecins du Travail et/ou les Médecins de Prévention volontaires.

Cette enquête a pour but :

-amélioration de la santé des salariés secteur privé et public

-décrire les expositions de ces salariés par profession, métier, secteur d'activités, taille des établissements, type de contrat.

-suivre ces expositions au fil des années depuis 1994, 2003, 2010, 2016-2017.

Le résultat de cette enquête permet :

-une meilleure connaissance des différents terrains professionnels

-pour l'État, d'établir les priorités en matière de prévention

-pour les partenaires sociaux d'avoir les bases nécessaires pour les questions de prévention

-pour les chercheurs, de mieux cibler leurs recherches

-pour les entreprises de mieux évaluer les risques liés à leur secteur d'activités

-d'aider les Médecins du Travail et/ou de Prévention

en connaissant mieux les expositions probables des salariés dont ils ont la charge du suivi.

■ Vous trouverez le compte rendu complet sur le site : <http://financesfo.fr/chsct-m-du-12-juillet-2016-beaucoup-de-rapports-et-apres/>

### Fraude Fiscale et Sociale

■ En 2015, la DGFIP a procédé à plus de 21 milliards d'euros de redressements fiscaux soit une augmentation de plus de 10% par an .

■ La fraude sociale qui se décline en deux thèmes, la fraude aux cotisations sociales et fraude aux prestations sociales détectée par les organismes de Sécurité Sociale a atteint plus d'un milliard d'euros soit une hausse de 17,35% (852 millions d'euros en 2014 soit 34% de plus qu'en 2013).

■ Contrairement au discours souvent colporté, lorsque l'on analyse les principaux mécanismes de fraude, on s'aperçoit que cette fraude est très majoritairement l'apanage des entreprises.

Les cinq plus gros fraudeurs sont des multinationales anglo-saxonnes.

■ L'imagination est sans limite en la matière : fraude à la TVA, logiciels de caisse pour les commerçants permettant de diminuer frauduleusement leurs recettes, mécanismes complexes impliquant des filiales à l'étranger.

■ La fraude aux cotisations sociales et contre le travail illégal a augmenté de 16% atteignant 497 millions d'euros.

■ Les interventions des inspecteurs du travail ont quadruplé contre la fraude aux travailleurs détachés

■ La fraude aux prestations sociales est l'œuvre principale des professionnels de santé envers l'Assurance maladie et seule la branche famille de la Sécurité sociale est principalement impactée par la fraude des particuliers.

■ L'amélioration quantitative concernant le constat des infractions, la mise en recouvrement des sommes dues est-elle le résultat d'une augmentation des actes frauduleux ou de l'efficacité des services de l'État ?

Le gouvernement n'a pas de réponse à fournir à cette question mais il reconnaît que la lutte contre la fraude fiscale a généré moins de contrôles fiscaux qu'en 2014.

**Force Ouvrière** s'interroge sur ce qu'auraient été les résultats si les moyens humains et budgétaires n'avaient pas drastiquement baissé depuis plusieurs années au nom de la réduction de la dépense publique.

■ Vous trouverez l'article complet sur le site : <http://www.force-ouvriere.fr/fraude-fiscale-et-sociale-la-guerre-est-declaree>

### Revenu universel

■ Depuis quelques mois, plusieurs personnalités politiques se sont emparés du sujet du revenu universel. Certains le décrivent comme le seul rempart face au chômage de masse en expansion.

■ L'idée est de verser à tout individu une allocation sans aucune condition, que l'on soit salarié, chômeur, jeune, plus âgé, riche ou pauvre. Cette idée n'est pas nouvelle car elle a déjà été formulée il y a près de 50 ans.

■ Après le passage en force de la Loi Travail, Le 1<sup>er</sup> ministre a affirmé ouvrir le chantier du « *revenu universel* ». **Force Ouvrière** se demande si ce chantier est réalisable et sera-t-il la solution pour résoudre les maux de notre société : accroissement des inégalités sociales et la paupérisation d'une frange de la population ?

■ En Inde, laboratoire de cette expérimentation depuis 5 ans,

sont apparus quelques résultats positifs en lien avec cette mesure en matière d'accès aux soins, diminution des inégalités et croissance économique.

■ D'ici 2017, la Finlande va mettre en place le revenu universel et la Suisse va soumettre ce projet à un référendum.

■ Si l'idée trouve de plus en plus d'adeptes, la question du financement reste, pour l'instant, sans réponse : la piste envisagée serait de supprimer toutes les autres aides sociales.

■ **Force Ouvrière** reste très réservé sur la mise en œuvre de ce projet par le biais d'une fusion de toutes les aides sociales en craignant que cette opération soit l'occasion de « raboter » le montant total de ces aides dans un contexte de réductions des dépenses publiques. De plus, cela serait l'occasion pour le gouvernement de supprimer tous les organismes de gestion de ces aides, avec comme corollaire : les suppressions d'emplois.

■ **Force Ouvrière**, dans un souci de rétablissement de l'égalité républicaine, considère également que le versement uniforme de ce revenu aux catégories sociales les plus favorisées supprimera la notion de dégressivité.

■ Pour les libéraux, le revenu universel serait un moyen de diminuer les salaires de l'équivalent de ce revenu de base et ainsi accroître la compétitivité : en clair, ce serait un moyen pour eux de faire du dumping social déguisé.

### Les changements du mois

■ Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, les allocations logements : Aide Personnalisée au Logement (APL), Allocation de Logement Familiale (ALF) et Allocation de Logement Sociale (ALS) peuvent être perçues même en cas d'impayés de loyer ou d'échéances de prêt immobilier si le bénéficiaire est de « *bonne foi* »

■ Depuis le 10 août, une aide à la recherche du premier emploi (ARPE) peut-être versée aux jeunes diplômés âgés de moins de 28 ans en recherche d'emploi. D'un montant de 200€ mensuel, elle est versée pendant 4 mois et est non imposable.

■ Vous trouverez les critères d'attribution de cette aide avec le lien suivant : [Attribution ARPE](http://www.education.gouv.fr/) ou sur le site : <http://www.education.gouv.fr/>

### Handicap : Carte Mobilité Inclusion

■ A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les personnes handicapées bénéficieront de la carte « mobilité inclusion » .

■ Elle se substituera aux cartes dites de stationnement, de priorité et d'invalidité tout en maintenant les droits des personnes.

■ L'objectif de cette mesure est de raccourcir nettement le délai d'obtention de la carte. Son format, de la taille d'une carte de crédit, sera plus pratique. Elle comprendra trois mentions possibles : invalidité, priorité et stationnement. Les droits qui y sont rattachés restent inchangés ainsi que les critères d'attribution .

■ La carte sera délivrée au bénéficiaire en deux exemplaires. Afin de lutter contre la fraude, une



application flash-code permettra de vérifier la validité de la carte.

■ Cette réforme ne concerne pas les personnes relevant du Code des pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre.

### Dossier Médical Partagé

■ Douze mois après l'annonce de son lancement, onze après la date prévue de « sa généralisation », le dossier médical partagé (DMP) a enfin son décret d'application publié au J.O le 5 juillet dernier.

■ Il définit le DMP comme un « dossier médical numérique destiné à favoriser la prévention, la qualité, la continuité et la prise en charge coordonnées des soins des patients ».

■ Il peut être créé par le bénéficiaire sur le site ameli.fr ou un professionnel de santé et contient son état civil, les vaccinations, les synthèses médicales, les lettres de liaison, les comptes rendus d'examen, les traitements prescrits, les actes thérapeutiques réalisés.

■ Le titulaire du dossier ne peut pas s'opposer à ce que l'équipe de soins qui le prend en charge ait accès au dossier et y verse des informations. Il ne peut modifier ni supprimer les données inscrites par un professionnel de santé mais il a la possibilité d'en demander la suppression en cas de « motif légitime ». Il peut aussi masquer certaines informations mais ce masquage ne s'applique pas au médecin traitant.

■ Le décret valide le transfert du DMP à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), chargé de le déployer en masse.

### Quelques chiffres

■ Suite à une étude de l'INSEE restituée en septembre dernier; en 2014, en France, 8,8 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté soit avec un revenu inférieur à 1008€ (revenus de la France métropolitaine)

■ La moitié de ces personnes vivent avec moins de 805€ par mois.

■ 32% est la part du PIB que la France consacre au financement de la protection sociale. Concernant la branche santé malgré la campagne d'auto-satisfaction menée par Mme Marisol Touraine concernant son bilan de la gestion de la Sécurité Sociale, pour FO, ce bilan est en demi-teinte car parallèlement on constate une amplification du problème des renoncements aux soins.



### Le mot du mois : CARROUSEL

Le carrousel est un type particulier de manège, surnommé « chevaux de bois ». Sa forme circulaire particulière a donné lieu à plusieurs appellations.

■ Le carrousel est un jeu de société

■ Le carrousel est une série des quatre types de coup sûr par un joueur dans une même partie de base-ball.

■ La fraude carrousel -dont l'expression trouve son origine dans les trois définitions ci-dessus est une fraude à la taxe sur la valeur ajoutée qui s'est multipliée, depuis la création du Marché unique européen, notamment dans les secteurs du commerce des composants électroniques, de la téléphonie mobile et du textile. Cette fraude est organisée entre plusieurs entreprises pour obtenir le remboursement, par un État de l'Union, d'une taxe qui n'a jamais été acquittée en amont, ou réduire le montant de la TVA à payer.

### Réunions à venir

-Réunion CTL le 13/10/2016

-Réunion CAPL le 08/11/2016 : Liste Aptitude de B en A et de C en B.

Mouvement complémentaire de mutations catégorie C (01/03/2017)

**VOUS ETES NOMBREUX A NOUS  
SOUTENIR  
N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE  
AVEC FO L'INDEPENDANCE AU SERVICE  
DE  
VOS DROITS**



### BULLETIN d'ADHESION

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_ Indice : \_\_\_\_\_

Quotité travail : \_\_\_\_\_

Affectation : \_\_\_\_\_

Déclare vouloir adhérer au :  
Syndicat Force Ouvrière des Finances

Publiques

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_